



Estavannens, le 28 janvier 2025

Aux Présidents(es) et responsables du championnat suisse de groupe de la Gruyère

CHAMPIONNAT DE GROUPES 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Fédération de tir de la Gruyère organise comme chaque année les championnats suisses de groupe.

Nous vous remercions d'ores et déjà de participer avec un maximum de groupe.

1. BASE

Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
Règlement du championnat suisse de groupes 300m de la FST
Dispositions d'exécutions pour les tours préliminaires CSG-300
Dispositions d'exécutions pour le tir des juniors

2. DEROULEMENT

Le championnat de groupes à 300m se dispute en **3 catégories**, soit :

Cat. A : Toutes les armes de sport
Cat. D : Fusils d'ordonnance et fusils admis pour les exercices fédéraux selon le catalogue des moyens auxiliaires
Cat. E : Fass 90 et Fass 57/02

Chaque société de tir peut engager un nombre illimité de groupes et ce dans chaque catégorie. Les tireurs prenant part au CSG-F300 doivent obligatoirement être licenciés auprès de leur société de base en tant que **membre actif A**, et cette inscription doit être effectuée **impérativement avant le 1^{er} mars 2025**. Toutefois, un tireur ne peut participer que dans une seule catégorie par tour et la participation n'est possible qu'avec la société de base.

3. PROGRAMME DE TIR

Cat. A : 20 coups; coup par coup.
Cat. D : 15 coups; 10 coups, coup par coup et une série de 5 coups sans limite de temps, marqués à la fin
Cat. E : 15 coups; 10 coups, coup par coup et une série de 5 coups sans limite de temps, marqués à la fin

Genre de cibles : Cat. A, D et E Cible A 10 points

Position :
Fusil libre : pas couché
Fusil standard : couché, bras francs
Mousqueton : couché bras francs ou appuyé ou sur bipied
Fusil d'assaut : sur bipieds

Allègement de position : Pour le CSG-300, tous les allègements de position ne sont pas autorisés (selon RTSp).

Compensation de l'âge : Les vétérans et séniors-vétérans peuvent tirer avec le fusil libre couché bras franc.

4. EXECUTION

- Tour éliminatoire en stand (jusqu'au SAMEDI 3 mai 2025). Cet unique tour est organisé sous la responsabilité du chef du championnat de groupes de la fédération de tir de district selon les directives suivantes :
- La composition du groupe doit être formée et les noms des tireurs doivent être inscrits sur la feuille de groupe et les feuilles de stand avant le début des tirs ! **Les tireurs participants seront en possession d'une licence de tir membre A**
- En règle générale, tout concours commencé doit être terminé par le groupe complet et ce le même jour et dans le même stand. Une éventuelle dérogation ne peut être accordée que par la fédération de tir de district !

Inscription des résultats sur le formulaire Excel téléchargeable sur le site de la fédération.

5. REMISE DES FEUILLES

Jusqu'au samedi 3 mai 2025 à 17h30 => à transmettre par courriel à jaquet.marc@bluewin.ch le fichier Excel et les feuilles de stand scannées. Les groupes qualifiés pour les finales de district seront annoncés dès le lundi 5 mai sur le site internet de la FSTG www.la-gruyere-fstg.ch

Les finales de district auront lieu le SAMEDI 10 mai 2025 à Grandvillard pour les catégories D & E et à Gruyères pour la catégorie A.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous présentons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du comité de la Fédération

Le responsable du championnat suisse de groupes

Marc Jaquet